



## Les modes de financement du permis de conduire

Vous pouvez obtenir votre permis de conduire grâce à divers financements.

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide pour le financement de votre permis de conduire si vous êtes jeune, en recherche d'emploi, salarié ou en situation de handicap.

### SI VOUS ÊTES DEMANDEUR EMPLOI

L'aide au permis de conduire pour les personnes en recherche d'emploi

Le permis de conduire peut être nécessaire pour trouver un emploi. Pour cette raison, l'État a mis en place une assistance spécifique aux demandeurs d'emploi. Pôle emploi accorde directement une subvention de 1 200 € à l'auto-école en trois versements.

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION:

- être âgé d'au moins 18 ans
- être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi
- démontrer que votre demande s'inscrit dans la recherche d'un emploi
- ne pas avoir le permis B ni avoir fait l'objet d'une annulation ne pas avoir touché cette aide auparavant.
- Percevoir le minimum l'aide au retour à l'emploi (ARE) ou le minimum social (RSA)

#### À QUI s'adresser

Vous êtes inscrit au pôle emploi. La demande doit être faite avant l'inscription à l'auto-école.

## SI VOUS ÊTES APPRENTI

Une aide financière de 500 € pour les étudiants.

Cette aide de 500 € est destinée aux apprentis en cours de contrat de 18 ans et plus, dans le but de réduire les frais de formation pour obtenir le permis B. Il s'agit d'un soutien important car il y a plus de 271 000 contrats d'apprentissage en France. Cette subvention, qui est accordée sans condition de ressources, peut être cumulée avec les autres aides financières perçues par l'apprenti. Le CFA peut alors soit verser directement la somme à l'apprenti, soit verser la somme à l'auto-école.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION:

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- Être engagé dans une formation pour obtenir le permis B.

Avant le début des cours, demandez de l'aide pour le financement du permis B.

### A qui s'adresser :

Demandez au Centre de formation des apprentis (CFA).

## SI VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 25 ANS

La bourse pour obtenir un permis de conduire

Certaines communes proposent de financer une partie du coût de la formation grâce à un système de bourse afin de soutenir les jeunes de 18 à 25 ans n'ayant pas les ressources pour payer le permis. Le prix du permis est subventionné par la mairie entre 50 et 80 %, avec une somme maximale de 1300 €. Le jeune conducteur doit payer le reste directement à l'école de conduite partenaire.

Il est important que cette approche soit incluse dans le cadre d'un projet professionnel. Le jeune conducteur s'engage en contrepartie à participer à une activité d'intérêt collectif qu'il aura choisie, pour une durée de 40 à 50 heures.

Il est possible de cumuler la bourse au permis avec le permis à 1 €.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Être âgé de 18 à 25 ans ;

- Si vous n'êtes pas en mesure de financer votre propre formation au permis de conduire.

**A Qui d'adresser :** auprès de votre mairie.

## Le permis à 1 € par jour

Depuis 2016, il est possible pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans de financer leur formation au permis de conduire grâce au permis à 1 €. Ce soutien est fourni sous la forme d'un prêt à taux zéro. Le jeune conducteur demande auprès d'un établissement financier un devis et un contrat d'apprentissage signés par l'auto-école partenaire, comme pour un emprunt traditionnel. Le jeune conducteur paie en mensualités d'au moins 30 €. Les intérêts sont alors pris en charge par l'État. Le prêt peut varier de 600 € à 1 200 € en fonction des besoins.

### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

Vous devez être âgé de 15 à 25 ans ;

Vous n'avez jamais bénéficié de ce programme, vous pouvez prétendre à un prêt allant de 600 à 1200 euros lors de votre inscription dans une auto-école ; Vous avez déjà bénéficié de ce programme, mais vous avez échoué à l'examen de conduite, vous pouvez prétendre à un prêt de 300 euros pour allonger ce dernier.

### **À QUI s'adresser :**

Vous devez contacter une banque partenaire pour examiner votre dossier.

Le montant du prêt est directement versé à l'école de conduite une fois le dossier accordé et après le délai habituel de rétractation.

## SI VOUS ÊTES SALARIÉ

Les organismes de gestion des compétences (OPCO)

L'OPCO de votre entreprise peut financer votre formation au permis de conduire.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Le permis doit contribuer à l'exercice de vos missions de salarié, au développement de votre employabilité et au développement de votre parcours professionnel.

### À QUI s'adresser :

à votre employeur ou au service paie/RH de votre organisation.

## Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis 2017, il est envisageable d'utiliser son CPF pour payer une partie ou la totalité des frais d'apprentissage de la conduite.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Être actif (en poste ou en recherche d'un emploi) - Avoir acquis suffisamment de droits de formation sur leur compte CPF - Démontrer que votre démarche s'inscrit dans la sécurisation ou le développement de votre parcours professionnel - Ne pas avoir été suspendu ou interdit de repasser votre permis B

### À QUI s'adresser :

Rendez-vous sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr), la plateforme en ligne du gouvernement.

## SI VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez recevoir ce dispositif d'aide.

Elle pourrait financer en partie les dépenses supplémentaires liées à :

- La visite médicale (seulement pour le premier permis)
- Les cours de conduite
- Les aménagements du véhicule.

De plus, vous pouvez contacter l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel.

A Qui s'adresser : La demande est à faire auprès de La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).